

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DE LA SAS 3HML SHOP

Date : 25 novembre 2025

Lieu : 13 rue Fernand Leger 94800 Villejuif

Présidence : M. Mohamed SAID HOUSSEINI

Secrétariat : M. Hicham SAID HOUSSENI

Associé

1. Présence et quorum

Les associés représentant 100 % du capital social sont présents ou représentés.

Le quorum requis par les statuts étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Ordre du jour

- Modification des statuts de la société = article 2
- Pouvoirs pour formalités

3. Décision

Après discussion, l'assemblée décide à l'unanimité de modifier :

Article 2 des statuts :

Ancienne rédaction :

La Société a pour objet aussi bien en France qu'à l'étranger :

L'achat et la vente de toutes marchandises (vêtements, chaussures, bijoux, montres, matériaux de construction ...) et de biens divers aussi bien en ligne que physique,

la mise en relation des vendeurs et des acheteurs à travers sa plateforme internet.

Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Nouvelle rédaction :

Article 2 - Objet

La Société a pour objet aussi bien en France qu'à l'étranger :

Acheter et vendre toutes sortes de marchandises (vêtements, chaussures, bijoux, montres, bijoux fantaisie, matériaux de construction...) et de biens divers, aussi bien en ligne que de manière ambulante et en magasin.

Non Réglementés (Produits Alimentaires et non Alimentaires)

Et, d'une façon générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Cette modification prend effet à compter du 25 novembre 2025.

4. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales.

5. Clôture de séance

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à onze heures.

Signatures

Le Président :


Hicham SAID HOUSSEINI

Les Associés ;


Me ABDOUL WAHAB Leila
